



Mairie de Villargondran

COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Lundi 04 octobre 2021

PRESENTS : ROSSI Philippe, Maire, RICCIO Georges, BOIS Hélène, JAMEN Pascal, DURUISSEAU Gilles Adjoints, ASSIER Aurore, BOIS Stephan, CATTELAN Maurice, COHENDET Coralie, LAVARDA Grégory, ROSSAT Philippe, SALLIERE Michel.

ABSENTS : JAUDOIN Carine donne procuration à BOIS Hélène, ROSSI Romain donne procuration à ROSSI Philippe.

Christiane MERLOZ en retard.

Secrétaire de séance : LAVARDA Grégory.

Date de convocation du Conseil Municipal : 04 octobre 2021.

1 - Approbation du compte rendu du 21/06/2021

Pas de remarque.

Vote : 14 pour

2 – M49 : créances irrécouvrables, délibération et décision modificative

Suite au courrier en date du 20 septembre 2021 de la Direction Générale des Finances Publiques, une liste d'impayés concernant le budget eau est communiquée.

Le montant exact est de 592.27 euros.

Les crédits budgétaires doivent être ouverts au compte 6541 « pertes sur créances irrécouvrables ».

Vote : 14 pour

3 – M14 : nouvel emprunt, décision modificative

La commune a réalisé un emprunt de 200 000.00 euros qui a été versé le 04 juillet 2021.

La première échéance est au 05 octobre 2021.

Il manque 2 540.00 euros au capital pour payer cette échéance.

Il faut réaliser un virement de crédit du compte 1641, 2 450.00 euros qui n'étaient pas prévus au budget général.

Vote : 14 pour

4 – COVID 19 : demande d'aide au département pour un 2ème fonds d'urgence

Le département accorde une aide aux collectivités, dont les mairies, par rapport aux dépenses liées à la COVID-19, pour la période allant du 01 septembre 2020 au 31 décembre 2021.

Les dépenses sont subventionnées à hauteur de 80% avec un plafond fixé à 2 000.00 euros.

L'école représente la principale dépense avec une intervention en plus à la mi-journée pour entretien et désinfection des locaux.

Le conseil municipal sollicite la subvention auprès du Conseil Départemental.

Vote : 14 pour

5 – Café associatif : demande de subvention

Le bureau du café associatif (siège social au capucin Gourmand) adresse un courrier de demande de subvention. Divers matériels nécessaires pour permettre de démarrer dans de bonnes conditions sont concernés.

Pour rappel, le but est d'être un lieu de rencontres amicales, d'échanges intergénérationnels et de convivialité ouvert au public.

Le conseil municipal accepte le versement d'une subvention de 3 300.00 euros au café associatif, et autorise l'exploitation de la licence IV à titre gratuit.

Vote : 14 pour

Arrivée de MERLOZ Christiane.

6 – 3CMA

a. Demande de fonds de concours aménagement musée

Nous sollicitons la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan pour le versement d'un fonds de concours au titre du projet d'aménagement du musée de la Résistance Rosine Perrier.

Cette subvention peut être accordée si au moins 20% du coût total du projet est financé par la commune.

Le montant du projet est de 57 410.46 euros TTC.

La commune de Villargondran sollicite la 3CMA pour le versement de ce fond de concours à hauteur de 16 496.42 euros TTC, montant maximal autorisé.

b. Reversement de la dotation touristique au titre de l'année 2021

Le conseil municipal approuve le reversement de la dotation touristique au titre de l'année 2021 aux communes concernées par le biais des attributions de compensation selon le montant total de 895 079.00 euros et sur la base du dernier rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées du 25 juin 2019.

Les communes concernées sont Villarembert – Le Corbier, Fontcouverte – La Toussuire, Saint Sorlin d'Arves, Saint Jean d'Arves.

Vote : 15 pour

c. Motion de défense du pastoralisme contre les attaques du loup

La 3CMA a adopté une délibération pour la commune de Jarrier contre les attaques des loups.

Philippe Rossat explique que ces attaques sont réelles et récurrentes, et pas seulement sur la commune de Jarrier mais sur l'ensemble du territoire de la 3CMA.

Le conseil municipal se prononce pour une motion englobant le territoire de la 3CMA.

Vote : 15 pour

d. Accord pour mutualisation du service prévention

Monsieur le Maire est chargé d'assurer la santé et la sécurité des agents placés sous son autorité. Il lui revient d'organiser au mieux la prévention des risques professionnels dans sa collectivité.

Avec l'ensemble des communes membres et du Syndicat du Pays de Maurienne, le Président de la 3CMA a été sollicité afin d'établir des conventions de prestations de services. Une trame de convention avec choix multiples et modalités de facturation a été rédigée.

Le conseil municipal autorise le Maire à signer, dans le cadre de la prévention, les conventions de prestations de services avec la 3CMA, tous les documents nécessaires à ce dossier.

Vote : 15 pour

7 – CENTRE DE GESTION

a. Convention de recours à la mission de secrétariat de mairie itinérant

Monsieur le Maire rappelle que le centre de gestion de la Savoie dispose d'un service intérim qui organise la mise à disposition d'agents contractuels auprès des collectivités et établissements publics qui en font la demande.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer avec le Centre de gestion la convention de recours à la mission de secrétariat de mairie itinérant.

Nous pouvons faire appel à ce service en cas de besoin urgent.

Vote : 15 pour

b. Mise en œuvre de la protection sociale complémentaire pour le risque « prévoyance »

Le maire rappelle que les collectivités territoriales et établissements publics ont la possibilité de participer au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents pour le risque « prévoyance ».

Le Conseil Municipal décide d'adhérer à la convention proposée par le Centre de gestion de la Savoie, à compter du 01 janvier 2022 jusqu'au 31 décembre 2027. La participation est de 12 € par agent à plein temps, et proratisé pour les temps partiels.

La convention de participation sera conclue entre le Centre de gestion de la Savoie et le groupement constitué Siaci saint-Honoré et IPSEC.

Vote : 15 pour

c. Renouvellement adhésion au contrat d'assurance groupe pour la couverture des risques statutaires

M. le Maire rappelle l'accord donné par le Conseil Municipal au Centre de Gestion de la Savoie pour la négociation d'un contrat d'assurance statutaire.

Le centre de gestion a informé la commune de l'attribution du marché au groupement SOFAXIS/CNP et des conditions du contrat.

Les propositions sont les suivantes : avec une franchise de 10 jours fermes par arrêt en maladie ordinaire : 6.14 % de la masse salariale.

Après en avoir délibéré, le conseil accepte de signer la convention avec le Centre de Gestion.

La nouvelle convention prendra effet au 1^{er} janvier 2022.

Vote : 15 pour

8 – Création du poste d'adjoint d'animation

Monsieur le Maire propose de valider un emploi permanent d'adjoint d'animation qui sera affecté à l'école communale.

Cet emploi d'adjoint d'animation territorial à temps non complet à raison de 18.66 annualisés par semaine, avec effet au 01 septembre 2021.

Le poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à temps non complet est supprimé.

Le tableau des emplois est ainsi modifié.

Vote : 15 pour

9 – Contrat Etat – ONF : délibération contre le projet de contrat proposé par l'Etat – soutien à la notion FNCOLOR

Le 10 juin dernier, Dominique JARLIER, Président de la Fédération nationale des Communes forestières a été reçu par les cabinets des ministres de l'agriculture, de la transition écologique et de la cohésion des territoires au sujet des arbitrages conclus récemment pour le Contrat d'Objectifs et Performance (COP) Etat-ONF.

Le contrat COP Etat-ONF a été voté lors du conseil d'administration de l'ONF, malgré l'opposition de toutes les parties prenantes autres que l'Etat (collectivités, filière, syndicats et personnalités qualifiées).

Cela signifie une contribution complémentaire des communes propriétaires de forêts à compte de 2022.

Le conseil municipal exige le retrait immédiat de la contribution complémentaire et la révision complète du projet de contrat Etat-ONF 2021-2025, demande que l'Etat porte une vraie ambition politique pour les forêts françaises, demande un maillage territorial efficient des personnels de l'ONF face aux enjeux auxquels la forêt doit faire face, autorise le Maire à signer tout document afférent.

Vote : 15 pour

10 – Association pour la promotion de l'italien, nouvelles conditions de financement

L'italien est enseigné aux élèves de l'école de Villargondran.

Les conditions de financement évoluent. Auparavant, aucune contribution n'était demandée à la commune. Le ministère des affaires étrangères italien prend en charge 80% du coût de formation (le coût total est de 1957.50 euros pour une classe).

La prise en charge de la commune est de 391.50 euros.

Vote : 15 pour

11 – Comptes rendus des commissions

Travaux : Georges RICIO

-Le chemin d'accès au bâtiment de l'antenne radio de la SNCF a été débroussaillé, une convention a été signée avec Synerail qui rembourse 2 jours de travail par an.

-Caméras : 3 interventions sur la mise en place de mâts, lac, zone Antoine Borile, giratoire lac.

-Un mât d'éclairage aux abords du terrain de foot a bougé. Electra doit intervenir d'ici la fin du mois.

-La main courante de la passerelle du petit pont au plan d'eau a été réparée, prévoir de refaire un garde corps.

-Carreaux cassés à l'école des Anciennes Resses, des grilles ont été installées.

-Pont de la chapelle à refaire, les devis sont en cours.

-Le chantier MT7 aux Anciennes Resses se termine cette semaine, les déchets pollués seront évacués.

-Terrain acheté près de la Mairie, il a été nettoyé, et le grillage enlevé pour simplifier son accès.

-La mise à jour des voiries communales est à réaliser pour éviter tout problème juridique.

Sports et loisirs : Pascal JAMEN

- Café associatif : ouverture prévue début novembre.
- Musée : encore quelques finitions et intervention de l'entreprise GENOULAZ.

Communication : Hélène BOIS

- CIAS : l'analyse des besoins sociaux est en pleine étude pour voir ce qui existe, et ce qu'il faut mettre en place pour le bien-être des habitants dans chaque commune de la 3CMA.
- Ecole : projet en cours pour l'art et la musique, 10 séances de danse prévues, intervention d'un professeur de musique.
- 2 formations prévues par AGATE et une notamment pour la mise en place d'un conseil municipal jeunes qui peut être intéressante.
- Une commission jeunes est prévue pour la journée du Telethon.

Finances : Gilles DURUISSEAU

- Distribution du bilan du pôle culturel.
- 40 % ont été financés par des subventions diverses et 60 % par la commune, sans emprunt.
- Inauguration à prévoir.

12 – Questions et informations diverses

- Rencontre avec Nicolas MOLLARET, pour bilan de la saison estivale.
Des aménagements seront certainement à prévoir pour faciliter la restauration.
- Interrogation par TELT pour le défrichage vers le paintball, beaucoup de bois va être coupé, possibilité de faire des lots.
- Demande de SOREA pour une présentation du déploiement des compteurs LINKY, prévue lors du prochain conseil municipal.
- Lecture du courrier de M. NAGI Maurice demandant l'achat de la maison et des propriétés par la commune, dossier à suivre.
- Courrier du football-club pour mise en place d'un abri matériel.
- Repas CCAS, à voir lors de la réunion programmée dans les prochains jours pour sa faisabilité.

Maurice CATTELAN demande s'il est possible de poser des blocs afin d'interdire l'accès aux véhicules, à voir.

Christiane MERLOZ amène des remarques sur la circulation de la rue des Ferrandières. Attendre que les travaux reviennent à la normale pour envisager la mise en place de ralentisseurs.

Grégory LAVARDA demande la possibilité d'un 2^{ème} ramassage scolaire à 16 h.30. A se renseigner.

Séance levée à 21 h 27